



Guide Coup de pouce 2020

Le Coup de pouce est un dispositif d'accompagnement et de soutien financier apporté aux Collectifs Festisol candidats pendant le Festival des Solidarités.

Si vous êtes un Acteur Festisol seul, n'hésitez pas à vous inscrire malgré tout ! Nous vous mettrons en contact avec les autres acteurs de votre territoire, afin que vous puissiez déposer une demande ensemble.

Comment l'analyse des dossiers se déroule ?

Depuis 2019, le dispositif Coup de pouce a été refondu, afin de tenir compte des retours des collectifs.

Votre dossier est avant tout utile pour nous aider à adapter notre accompagnement, ainsi que pour vous aider à préparer votre Festisol local. Il sera lu par votre coordination régionale et la coordination nationale.

Désormais, un soutien plancher de 600 € est accordé à tout collectif répondant aux critères minimum détaillés dans le dossier. Le montant peut ensuite varier en fonction d'un nombre limité de critères, adossés à des indicateurs objectifs, pour un maximum de 1200 €. C'est la double lecture de votre coordination régionale et de la coordination nationale qui permettra de valider le montant final octroyé.

Informations pratiques

Vous avez **jusqu'au 28 juin** pour réaliser votre pré-inscription via le [formulaire d'inscription en ligne](#).

Après votre inscription, vous recevrez le dossier de candidature et nous vous invitons à le renvoyer au plus vite pour valider votre soutien plancher. Vous pouvez le renvoyer au plus tard le **20 septembre**. Les dernières réponses seront données début octobre et l'acompte vous sera versé à la mi-octobre

Les [Coordinations en région](#) (Coras) sont là pour vous accompagner dans le montage de votre projet. N'hésitez pas à les consulter en cas de besoin. S'il n'y a pas de Coras sur votre territoire, vous pouvez vous adresser à la coordination nationale du Festival des Solidarités : animation@festivaldessolidarites.org - 01 44 72 89 64.

Les étapes :



Des structures se rassemblent en collectif et construisent un pré-projet



Inscription sur le formulaire coup de pouce (avant le 28/06)



L'équipe nationale ou la Coras* peut suggérer des partenaires



Le collectif construit son programme (stratégie, animations, budget...)



Le collectif envoie son dossier finalisé avant le 20/09. Il peut consulter sa Coras au préalable.



Annonce du montant (en septembre pour le soutien plancher / mi octobre pour le montant total)



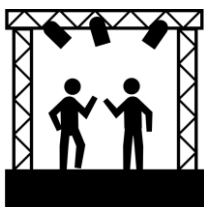
Le collectif inscrit ses animations sur le site du Festisol (avant le 11/10), base de calcul du bonus animation



Semaine du 12/10 : Versement de l'acompte (70 % du montant total attribué)



Le collectif met à jour ses événements sur le site du Festisol



Animations pendant le Festival des Solidarités



Le collectif se réunit pour faire le bilan



Envoi du bilan qualitatif et financier (avant le 20 janvier), condition de versement du solde

* Coras : Coordinations Festisol en région

Conditions d'éligibilité au soutien plancher de 600 €

Critère 1 : Etre un collectif d'au moins 5 structures qui construisent ensemble le Festival des Solidarités sur un territoire local

- Pour les collectifs dont c'est la première année, ils seront éligibles s'ils rassemblent trois structures qui construisent ensemble les animations avec l'appui de deux partenaires (non impliqués dans l'élaboration des animations)
- Au moins un des membres du collectif doit porter des projets de sensibilisation à la solidarité internationale (cela inclut l'accueil de migrants en France ou la mobilisation contre le dérèglement climatique)
- Le territoire local peut être une commune, un ensemble de communes ou un arrondissement. Le territoire de deux collectifs ne doit pas se chevaucher (pour que les publics ne soient pas perdus à la lecture de leurs programmes)
- Nous vous invitons à construire ensemble votre programme. Cela implique de se concerter, de prendre des décisions démocratiques et de se répartir les tâches. Tous les membres du collectif doivent être garants de ces principes.

Critère 2 : Organiser au moins 5 animations¹, les inscrire toutes sur le site du Festisol, et transmettre un bilan.

- Pour les collectifs dont c'est la première année d'organisation du Festisol, ils seront éligibles à partir de trois animations
- Après échange entre la Coordination nationale et la Coras, le soutien peut être annulé si toutes les animations ne sont pas inscrites sur le site national du Festival des Solidarités via l'espace acteur du collectif. Pour inscrire vos événements, vous pouvez [vous appuyer sur notre tutoriel](#).
- Le bilan inclut l'observation des effets des animations, mais le collectif peut choisir librement son outil d'observation (questionnaire fourni par la Coordination nationale, autre questionnaire ou observations libres). Les coordinations se tiennent à disposition des collectifs pour les accompagner dans l'appropriation de l'outil fourni par la coordination nationale.
- Vos animations doivent se dérouler en France et dans le cadre du Festival des Solidarités (la majorité doit avoir lieu entre le 13 et le 29 novembre 2020).

¹ **Différence entre une animation et un événement.** Un événement est défini par une même unité de temps et d'espace et peut rassembler plusieurs animations. C'est ce que vous publiez sur le site du Festisol :-). Lors d'un événement, si vous organisez un atelier cuisine, un jeu, une projection de documentaire, une exposition, un concert, vous organisez bien 5 animations. De même que si vous organisez 5 projections-débat avec un public ou un documentaire différent.



Critère 3 : Respecter la [charte du Festival des Solidarités](#)

- Conformément à la charte du Festisol, l'ensemble des animations organisées doivent sensibiliser aux enjeux des solidarités du local à l'international, proposer des pistes d'engagement citoyens concrets, et mettre en valeur les actions de solidarité internationale ici et ailleurs.
- Le soutien au collectif peut être annulé si certaines animations ne respectent pas la charte du Festisol, et notamment si elles pratiquent le prosélytisme, diffusent des clichés misérabilistes ou ont pour objectif principal la collecte de fonds ou de biens.

Critère 4 : Fournir un budget prévisionnel avec au minimum 50% de cofinancement, ainsi qu'un compte-rendu financier

- Un compte-rendu financier devra être fourni
 - Les pièces justificatives pourront être demandées, pour les dépenses des différentes structures membres du collectif et pour les valorisations (bénévolat et mise à disposition de biens et services).
- ⇒ **Pour réaliser le budget prévisionnel et le compte-rendu financier, consultez le document « mode d'emploi budget » joint au dossier Coup de pouce.**

Critère 5 : Mettre en avant le Festival des Solidarités dans sa communication

- Les supports de communication des événements (affiches, flyers, ...) doivent faire figurer au minimum la mention « dans le cadre du Festival des Solidarités » et intégrer le logo
- L'utilisation du logo doit respecter les règles graphiques (pas étiré, bien positionné...).

Critère 6 : Participer à la dynamique collective du Festival des Solidarités, pour bénéficier de l'expérience des autres et partager son expérience aux autres.

- Le collectif doit participer à la dynamique collective du Festisol (soit participer à au moins un temps de rencontre régionale ou nationale, à une formation, inviter la coordination régionale dans une de ses réunions ou soit au moins avoir des échanges réguliers avec la coordination régionale afin qu'elle puisse accompagner le collectif)
- Le collectif doit participer à une démarche de capitalisation (lors d'un temps de rencontre ou à distance), c'est à dire formaliser collectivement un retour d'expérience afin que chacun-e puisse en bénéficier ☺ !

Conditions d'éligibilité aux différents bonus :

Sur la base des propositions des collectifs, le comité de pilotage a choisi de maintenir ces critères de variation du montant du Coup de pouce :

- **Le bonus communication** sera accordé à tout collectif intégrant « Festival des Solidarités » dans le titre de son programme et respectant la charte graphique du Festisol

- Le **bonus animations** sera accordé à tout collectif en fonction du nombre d'animations inscrites **avant le 11 octobre** sur le site du Festival des Solidarités via l'espace acteur du collectif.

- Les **bonus relatifs aux critères qualitatifs** choisis sont :
 - **Critère** : Participation à la dynamique d'observation des effets.
Vous bénéficierez du bonus si ... : Votre collectif a défini ses effets attendus, il utilise [l'outil d'observation des effets des animations sur les publics](#) national sur au moins une animation, il transmet les résultats à la Coordination Nationale.

 - **Critère** : organisation d'animations participatives.
Vous bénéficierez du bonus si ... : Dans votre programme, au moins trois animations utilisent un outil d'animation participatif d'ECSI (par exemple un jeu, un world café, un porteur de parole...) Les expositions, les films, les débats, sans technique d'animation permettant de faire participer le public, ne sont pas des outils participatifs en soi.
⇒ Vous trouverez de nombreux outils d'animation d'ECSI dans la [rubrique Outils & Ressources du site internet du Festisol](#).

 - **Critère** : Proposition de pistes d'engagements (du local à l'international) aux publics de vos animations
Vous bénéficierez du bonus si ... : dans votre dossier, vous pouvez citer au moins 5 pistes d'engagements qui seront proposées à votre public (Exemple : être bénévole dans telle association sur telle mission, changer sa manière de consommer en allant dans tel magasin solidaire local, se mobiliser dans des actions de plaidoyer auprès des pouvoirs publics locaux sur tel sujet...). La [rubrique « agir au quotidien »](#) du site internet du Festisol est faite pour valoriser la diversité des pistes d'engagement. N'hésitez pas à nous aider à la compléter !

Le montant des différents bonus dépendra du nombre de collectifs éligibles. En effet, notre enveloppe est limitée et nous avons fait le choix de soutenir l'ensemble des collectifs éligibles.

Afin de réduire les inégalités de soutien entre collectifs, il a été décidé que le montant maximum du Coup de pouce serait de 1 200 €.

Comment remplir votre dossier

Pour tenir compte des demandes allant dans ce sens, le dossier Coup de pouce a été simplifié. Par ailleurs, l'ensemble de ce dossier a principalement vocation à vous connaître davantage afin de vous accompagner au mieux. Merci de nous transmettre toutes les informations qui pourront nous être utiles :-), notamment en nous disant comment nous pourrions vous accompagner au mieux. Les questions correspondant aux bonus -et donc ayant un impact financier- seront précisées comme telles.

Merci de remplir le dossier dans son intégralité (Informations générales, qualité des animations, coordination du collectif, communication). En effet, chacune des parties correspond à des aspects essentiels pour un collectif local Festisol.

Informations générales

Votre collectif Festisol doit avoir un espace acteur sur le site www.festivaldessolidarites.org. Si ce n'est pas encore le cas, vous pouvez le créer en suivant [ce lien](#). Les informations inscrites dans votre espace acteur (coordonnées, membres du collectif, liens aux réseaux nationaux, ...) doivent être complètes et à jour afin que les autres acteurs (potentiels membres, partenaires ou publics) puissent vous contacter. Cela nous permettra aussi d'étudier votre dossier dans les meilleures conditions. L'absence d'espace acteur pour le collectif ou des informations non mises à jour pourront constituer un motif de refus.

Si l'adresse à laquelle envoyer les chèques change, il vous appartient de nous en informer à temps.

La transmission des noms des structures impliquées est importante pour rendre compte de votre mobilisation.

Attention : dans cette partie, nous vous demandons de citer séparément les structures impliquées dans la conception des événements (que nous nommons « membres » même si elles ne le sont pas formellement) d'une part, et les simples partenaires logistiques, financiers, de communication, ou les intervenants d'autre part, que nous nommons « partenaires ».

Qualité des animations

Ce chapitre du Coup de pouce vise à participer à la mise en place d'animations de qualité grâce à des méthodes de sensibilisation réfléchies collectivement et construites de façon à permettre une large mobilisation des publics sur votre territoire.

Quelques conseils pour une animation réussie (des [outils méthodologiques](#) sont à votre disposition pour vous aider) :

- Avant toute chose, il est important que vous échangiez en collectif sur **pourquoi vous souhaitez organiser le Festisol**. Sur quels sujets souhaitez-vous sensibiliser votre public (lutte contre les inégalités socio-économiques, défense des droits des personnes exilées, défense d'une agriculture plus respectueuse du vivant...)?
- Pour que la réflexion soit au plus près des réalités vécues, il est important **d'impliquer les personnes premières concernées par les sujets** choisis (des personnes en situation de

pauvreté pour parler de l'impact de la pauvreté sur la santé, des personnes handicapées pour mobiliser sur l'accès aux droits et lutter contre le validisme, etc.) Cette participation des premier-e-s concerné-e-s sera notamment essentielle **de la conception des animations à leur bilan.**

- Une fois que le pourquoi de vos actions a pu être partagé, mettez-vous d'accord sur le ou les publics que vous souhaitez sensibiliser, et sur les effets attendus (ou changements) que vous souhaitez provoquer chez ces publics. Quelles réflexions souhaitez-vous favoriser chez votre public, quelles notions mettre en débat, quels changement de comportement voulez-vous promouvoir ? La réponse à cette question permet de **définir les effets attendus sur vos publics**. Il est essentiel de définir les effets attendus en amont de l'animation, car cela vous aidera à les observer le jour J et recueillir des retours précieux des participant-e-s pour votre bilan.
- Etudiez le plus précisément possible votre public cible : ses représentations, ses centres d'intérêt, ses capacités, les lieux qu'il fréquente, ...
- Choisissez seulement ensuite le format d'animation le plus adapté pour sensibiliser ce public (message, lieu, temporalité, technique, supports...).
- Recherchez les ressources pédagogiques, les partenaires, les moyens nécessaires à l'animation.
- **Pour savoir si votre animation est réussie**, donc si elle a permis de faire réfléchir, prendre du recul, donner envie d'agir... il sera nécessaire d'interroger votre public à ce sujet ! Définissez à l'avance la ou les personnes responsables de cette mission. Cela ne peut être la personne en charge de l'animation, car elle sera déjà bien occupée !
- Le jour de l'animation, observez les effets de vos animations sur les publics. Nous vous mettons à disposition un outil d'observation ([toutes les infos sur cette fiche pratique.](#))
- Réalisez une réunion de **bilan** qui implique toutes les personnes impliquées dans l'organisation du Festisol. Cette réunion sera également l'occasion d'analyser collectivement les retours de vos publics, afin d'en tenir compte pour construire l'édition suivante. Nous vous invitons à nous transmettre la synthèse de leurs réponses pour que nous puissions les valoriser.

Par ailleurs, en cohérence avec les orientations générales du projet du Festival des Solidarités, et sur la base des retours des collectifs, nous vous invitons à vous interroger sur ces questions essentielles pour organiser votre Festisol local :

Temps fort collectif : Etre en collectif ne veut pas dire tout faire collectivement. En général les programmes d'animations comportent des temps collectifs (événement de lancement, forum, etc), et des animations portées par une ou plusieurs structures, mais intégrées à la communication du collectif. Nous vous invitons à prévoir vos temps forts collectifs en ouverture de votre festival, pour qu'ils servent de tremplin pour la mobilisation des publics sur l'ensemble de votre programmation.

Aller à la rencontre de publics non sensibilisés : Il ne suffit pas que vos événements soient « tout public » pour attirer des non-convaincus. Notre conviction est que les acteurs Festisol doivent *aller à la rencontre* des publics qu'ils souhaitent sensibiliser. Cela peut se faire par des partenariats avec des structures accueillant des publics : établissements scolaires bien sûr,

mais aussi centres sociaux, clubs sportifs, foyers logements, lieux culturels... De façon générale, les accroches artistiques, culinaires ou invitant à l'expression citoyenne seront plus attractives pour des non-convaincus que les accroches militantes ou revendicatives.

Valorisation d'alternatives et de pistes d'engagement du local à l'international : Pour donner envie aux citoyen.ne.s de s'impliquer dans la construction d'un monde solidaire, juste et durable, il faut leur montrer que de nombreuses personnes s'y engagent déjà et construisent des alternatives que nous pouvons tou-te-s soutenir. Le Festisol s'adresse à une diversité de publics, il est donc important de proposer une diversité de pistes d'engagement, à l'échelle internationale ou de son quartier, pour que chacun-e trouve ce qui lui conviendrait le mieux. L'expérience montre que de proposer des pistes d'engagement local aide à mobiliser les publics les moins sensibilisés, car ils y ont accès et en voient l'impact plus facilement.

Les actions de solidarités locale et internationale répondent à la même volonté de proposer des alternatives respectueuses des humains et de la planète. En faisant le lien entre ces deux échelles auprès de vos publics, vous renforcez leur compréhension du monde tout en leur proposant des pistes d'actions concrètes !

Animations festives : Bien que nous ayons conscience du caractère dramatique et urgent des sujets que nous abordons, les méthodes visant à apitoyer ou à culpabiliser s'avèrent souvent contre-productives. Au contraire, l'engagement solidaire est synonyme de valeurs positives comme le partage et l'espoir. Nous devons incarner ce plaisir d'agir ensemble et de partager, car c'est ce qui donnera envie aux citoyen.ne.s de rejoindre le mouvement ! Parmi les possibilités d'animations festives : concert, spectacle, repas partagé, déambulation...

Participation active : La participation active des publics est un très bon moyen de favoriser leur écoute attentive. Performances artistiques participatives, ateliers pratiques, débats mouvants, jeux... L'implication physique et/ou orale des publics permet de valoriser leurs talents ou connaissances, et facilite grandement la sensibilisation. Il est donc nécessaire de s'appuyer sur des outils d'animation favorisant cette participation. En effet, sans outil adapté, un temps de débat n'est pas participatif en soi et risque de laisser la parole uniquement aux personnes les plus à l'aise. Au contraire, l'objectif de nos animations est de faire participer le plus grand nombre, et en particulier les plus éloigné-e-s de la prise de parole sur ces sujets ☺ !

Expression citoyenne : Donner la parole aux publics est un excellent moyen de préparer à la sensibilisation. Non seulement la personne que vous écoutez aura d'emblée un a priori favorable à votre égard, mais en plus vous pourrez adapter votre discours aux préoccupations exprimées. Par ailleurs, les expressions de solidarité ont plus de poids lorsqu'elles sont prononcées par une personne « lambda » et non pas par « un militant ». Nous vous encourageons donc vivement à recueillir et à valoriser l'expression des publics. De nombreux outils existent pour cela (porteur de paroles, micro-trottoir...).

Co-construction des animations : Une bonne manière d'impliquer votre public dans les animations est de les co-construire avec eux. Cela demande plus de temps de préparation mais, en étant acteur de ces événements, votre public en ressortira avec une meilleure compréhension des sujets et avec des souvenirs qu'il n'est pas près d'oublier !!

Coordination du collectif

Que votre collectif soit ancien ou nouvellement créé, il repose souvent sur quelques personnes « noyau », qui impliquent autour d'elles un groupe plus large. Animer un collectif consiste à donner envie aux membres de favoriser les conditions d'un bon fonctionnement du collectif et de s'assurer que ces conditions sont réunies.

Cependant, un.e animateur.trice seul.e ne peut garantir qu'un collectif fonctionne bien car cela dépend de l'engagement de chacun des membres. Son rôle est alors de faciliter cette dynamique collective.

Pluralité des structures au sein du collectif : Le Festisol veut transmettre une vision de la solidarité qui intègre l'international. Cependant, pour faire participer au-delà des publics déjà sensibles à la solidarité internationale, nous invitons les acteurs de solidarité internationale à s'appuyer sur des structures dont les réseaux, compétences pédagogiques et thématiques sont complémentaires : acteurs de l'éducation populaire, de la solidarité locale, de la culture, de la transition, du sport... Ainsi, en s'entraidant au sein d'un même collectif, vous pourrez toucher un public plus diversifié, et sensibiliser à la complémentarité des mobilisations du local à l'international.

Formations en interne ou temps d'échanges de pratiques au sein de votre collectif : votre collectif vous permet d'être plus forts et plus visibles mais aussi d'échanger entre vous sur les bonnes pratiques de sensibilisation. En effet, l'expérience des un·e·s peut être utile aux autres. Cela peut prendre plusieurs formes : partager au collectif une formation suivie ou réfléchir ensemble à un enjeu commun pour identifier plusieurs solutions par exemple. Cela peut prendre 1 à 2 h et faire gagner du temps et des idées aux différents membres du collectif !

Note : l'organisation de temps de formation tout au long de l'année peut aider les membres de votre collectif à améliorer considérablement leurs pratiques. N'hésitez pas à contacter votre coordination régionale Festisol pour lui transmettre vos besoins en formation. N'hésitez pas à consulter le [site du Festival des Solidarités](#) pour connaître les formations organisées près de chez vous !

Apprendre de notre expérience ... et de celle des autres : Après le Festival des Solidarités, chaque collectif est invité à réaliser un **bilan**. C'est d'abord le moment pour fêter ensemble la réalisation collective du Festisol ! C'est également l'espace pour voir quels effets ont été produits sur les participants, et de le comparer avec les effets attendus définis au moment de la préparation. C'est enfin le temps d'analyser quelles animations, quels partenariats, quelles stratégies de communication, ... ont été particulièrement utiles pour produire ces effets, afin d'alimenter la réflexion pour l'édition suivante.

Ces retours d'expérience sont précieux pour le réseau du Festisol car ils peuvent faire gagner du temps et donner des idées à d'autres acteurs qui sont confrontés aux mêmes

problématiques. C'est pourquoi il nous semble important que chacun puisse partager ses retours d'expérience, lors de temps de rencontre, dans ses échanges avec sa coordination régionale. Une autre manière de partager ses pratiques est de les **capitaliser**, cela peut prendre la forme du partage d'un outil d'animation créé, d'un récit de votre expérience ou de la réalisation collective d'une fiche pratique qui explique les multiples façons de répondre à un enjeu commun. Vous trouverez les résultats de cette capitalisation dans [notre rubrique Outils & Ressources](#), sur le site du Festisol. **Nous pouvons vous soutenir, notamment financièrement, si vous souhaitez capitaliser sur vos pratiques.**

Communication

Ce chapitre vise à soutenir les acteurs qui mettent en place une stratégie de communication en synergie avec celle développée par la coordination nationale, afin de renforcer la visibilité et la fréquentation de vos événements.

Rappel : dans tous les cas, l'utilisation du logo du Festival des Solidarités est obligatoire. Si votre événement local porte un autre nom, vous devez au minimum préciser « dans le cadre du Festival des Solidarités » et afficher votre partenariat avec le Festisol (logo) dans vos outils de communication (site, réseaux sociaux, ...)

Les dates officielles nationales du Festisol sont du 15 novembre au 1er décembre. Vos événements devront donc autant que possible se dérouler entre le 15 novembre et le 1er décembre, pour renforcer la dimension de « temps fort national » et permettre à vos événements de bénéficier de la campagne de communication nationale

Stratégie de communication : Dans la [partie 1 du Kit de com' Festisol](#), vous trouverez des conseils et des outils pour vous aider à créer votre stratégie de communication. On vous y explique notamment qu'une stratégie de communication pertinente distingue les différents publics ciblés, et détaille pour chacune les objectifs et les moyens mis en œuvre, en déclinant les volets papier, web, réseaux sociaux dans un plan de communication. Pour chaque outil, merci d'indiquer comment ils sont construits et comment ils seront diffusés.

Dans la [partie 2 du Kit de com'](#), vous verrez que sur internet, il est recommandé d'avoir un espace qui centralise l'info (site web, blog, page Facebook du collectif ou de la structure porteuse), et de mobiliser l'ensemble des sites et des comptes réseaux sociaux des membres du collectif et de vos partenaires pour rediriger leurs audiences vers cet espace central. De nombreux outils seront mis à votre disposition par la coordination nationale d'ici septembre (vidéos de lancement, bannières, visuels, etc.) pour vous accompagner dans votre communication digitale.

Pour les relations presse, vous pouvez vous appuyer sur le [guide des relations média](#). Merci de préciser si des partenariats médias sont mis en place (avec des radios, des journaux locaux avec les services de communication de votre commune, etc.).



Vous pouvez commander gratuitement dès le mois de juin des affiches (notamment personnalisables), flyers et autocollants. Un modèle de programme (format inDesign) est disponible sur demande. L'ensemble de ces supports seront téléchargeables d'ici fin juin sur votre espace acteur, rubrique « Supports ».

Si vous créez des outils de communication, ils doivent respecter dans la mesure du possible la [charte graphique nationale](#). Vous trouverez dans les valises graphiques impression et web tous les éléments pour cela (logo, polices, slogan, etc.). N'hésitez pas à demander conseil à votre coordination régionale ou à la coordination nationale. Pour rappel, le bonus communication accordé à tout collectif intégrant « Festival des Solidarités » dans le titre de son programme et respectant la charte graphique du Festival.

Calendrier de communication : L'idéal est de prévoir des temps en amont du Festival pour diffuser votre programme d'animations le plus largement possible. Cela peut prendre différentes formes : conférence de presse, action de rue, diffusion lors d'un autre événement... Merci de nous dire ce que vous avez prévu.

Dans votre compte rendu, nous attendrons vos supports papiers et des captures d'écran de votre communication digitale. Si vous avez pu avoir des photographies de qualité (si vous avez la chance d'avoir des photographes dans votre collectif !), n'hésitez pas à nous les transmettre : elles seront partagées et valorisées par la coordination nationale sur le site web et les réseaux sociaux tout au long de l'année

Ces explications vous ont-elles été utiles ? N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques ou suggestions !